

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

**Date de convocation :**

21 juin 2021

**Date d'affichage :****Objet**

Délibération n°23.2021

Rapport d'observations définitives portant sur la gestion du Syndicat Mixte des Eaux Rhône-Aygues-Ouvèze

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 juin 2021 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

**Étaient présents :**

ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.

Excusés : Jean-Guy DRAMAIX (a donné pouvoir à Catherine MORIN), Bruno BLAIN, Jérôme MILLET.

Secrétaire de séance :

Mme MARCHAL Laurence

**Considérant**

- Que la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte Rhône Aygues Ouvèze pour les exercices de 2013 et suivants,
- Que ledit rapport a été communiqué au délégués syndicaux et a fait l'objet d'un débat au sein du Comité Syndical du 25 mars 2021 qui en a pris acte.
- Que conformément à l'article L. 243-8 du Code des Juridiction Financières, le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.
- Que ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.
- Que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze sur les exercices 2013 et suivants, a été notifié à la Commune avec obligation de le

communiquer à l'assemblée délibérante pour être débattu,

- Que le Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze sur les exercices 2013 et suivants, convocation adressée à chacun des membres du conseil municipal.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze sur les exercices 2013 et suivants,
- **PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur ledit rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 juin 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

